



Veillez trouver ci-après les documents concernant l'inscription ou la réinscription **obligatoire** au Restaurant Scolaire pour l'année scolaire 2011/2012.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner à la Mairie

(merci de cocher pour chaque document remis) :

- La fiche d'inscription
- Le talon d'engagement
- L'autorisation de prélèvement, accompagnée d'un RIB, pour les personnes qui le souhaitent (nous vous encourageons vivement à utiliser ce mode de paiement qui permet d'éviter les oublis ou les pertes de chèques)
- Une photo d'identité en couleur (un système de badge est à l'étude pour faciliter le pointage)

le plus rapidement possible (les documents concernant le règlement et les règles de vie sont à conserver).

Tout dossier manquant ou incomplet entraînera une facturation des repas au tarif majoré (actuellement : 4,68 €) à partir de la rentrée (voir article 2 du règlement : enfants qui viennent à la cantine sans prévenir).



RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL DE PLÉCHATEL

Année Scolaire 2011/2012

FICHE D'INSCRIPTION

Père :

Nom

Prénom

Adresse

N° de téléphone

- Domicile :
- Portable :
- Travail :

Mère :

Nom

Prénom

Adresse

N° de téléphone

- Domicile :
- Portable :
- Travail :

Adresse mail : (pour l'envoi des menus)

N° CAF :

École fréquentée :

Enfant(s) à inscrire à compter du :

Nom Prénom	Date de naissance	Classe	Tous les jours	Certains jours mais de façon régulière (préciser les jours)	occasionnellement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lun <input type="checkbox"/> Mar <input type="checkbox"/> Jeu <input type="checkbox"/> Ver	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lun <input type="checkbox"/> Mar <input type="checkbox"/> Jeu <input type="checkbox"/> Ver	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lun <input type="checkbox"/> Mar <input type="checkbox"/> Jeu <input type="checkbox"/> Ver	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lun <input type="checkbox"/> Mar <input type="checkbox"/> Jeu <input type="checkbox"/> Ver	<input type="text"/>

En cas d'accident grave survenant à votre enfant à la cantine, autorisez-vous le personnel à prendre pour vous les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaires (appel du médecin, éventuellement transfert à l'hôpital ou à la clinique).

OUI

NON

Si oui, indiquer à quel hôpital ou à quelle clinique conduire l'enfant en cas d'urgence :

N° de sécurité sociale :

Nom de votre assurance scolaire :

N° de police :

Nom de votre médecin traitant :

N° de téléphone :

Votre(vos) enfants présentent-ils des allergies à certains médicaments ?

OUI

NON

Si oui précisez lesquels :

Observations particulières à signaler :

Personne à joindre dans l'impossibilité de contacter les parents :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Lu et approuvé
Signature des parents

REGLEMENT

1 – Fonctionnement

Le Restaurant Scolaire Municipal est géré par la Mairie. Les repas sont servis les lundis, mardis, jeudis et vendredis (ainsi que certains mercredis lorsqu'il y a classe).

2- Tarifs

Le prix du repas a été fixé par le Conseil Municipal pour 2010 à :

- Enfants : 3,50 € (un abattement de 20 % sera accordé au 3^{ème} enfant)
4,68 € pour les enfants qui ne sont pas inscrits, viennent sans prévenir ou n'ont pas été réinscrits après une exclusion
- Adultes : 5,86 €

4 – Inscriptions

L'inscription est annuelle (année scolaire), obligatoire (même pour un seul repas dans l'année) et implique l'adhésion au règlement de la restauration scolaire.

Trois modes d'inscription sont proposés :

- Tous les jours
- Certains jours seulement mais de façon régulière
- Occasionnellement

Les familles seront facturées en fonction du choix fait en début d'année scolaire.

Les absences et les présences doivent être signalées à la Mairie dès que les dates sont connues et au plus tard à 9 heures le jour même par téléphone (02.99.57.41.68) ou par mail (mairie@plechatel.fr). Aucun signalement d'absence ou de présence ne pourra être pris en compte après cette heure.

Nous vous encourageons à utiliser de préférence les mails, ce qui permet de garder une trace en cas de litige portant sur le nombre de repas facturé.

Pour les enfants malades qui doivent quitter l'école en cours de matinée, prévenir la Mairie dès que possible.

Attention au Pont de l'Ascension : les enfants qui vont à la cantine tous les jours seront systématiquement inscrits le mercredi, il ne faut donc pas oublier de signaler les absences (beaucoup de mamans sont à la maison le mercredi). Pour les occasionnels et ceux qui mangent le vendredi, il faut appeler la mairie pour confirmer la présence.

5 – Paiement

Les repas seront facturés mensuellement par la Mairie et le recouvrement des sommes dues se fera par la Perception de Bain de Bretagne (les chèques pourront cependant être déposés en Mairie qui transmettra à la Perception). Il est également possible d'opter pour le prélèvement automatique.

Le non-paiement des repas par les parents peut entraîner l'exclusion de la cantine scolaire ou le refus d'inscription des enfants l'année suivante.

En cas de difficultés sérieuses, les familles sont invitées à prendre contact dès réception de la facture avec le trésorier qui pourra accorder un paiement échelonné.

6 - Sécurité:

Lorsque les parents n'auront pas averti la Mairie d'une absence à la cantine (parce qu'ils sont exceptionnellement à la maison et ont demandé à leur enfant de rentrer seul pour le déjeuner par exemple) les enfants ne seront pas autorisés à quitter l'école et **seront obligatoirement conduits à la cantine.**

De la sortie des classes à 12h jusqu'à leur retour à 13h, les enfants qui déjeunent à la cantine sont sous la responsabilité du personnel du restaurant scolaire. En aucun cas, les parents ne peuvent venir récupérer leur enfant, sur ce temps, sans en avertir un des adultes de l'équipe d'encadrement.

7 – Menus

Par soucis d'économie, les menus seront désormais adressés via internet à toutes les familles qui auront indiqué leur adresse mail.

Pour les familles qui ne disposent pas d'internet, des menus « papier » seront disponibles à la Mairie.

Ils sont également consultables et téléchargeables sur le site internet de la Commune (www.plechatel.fr rubrique vie quotidienne, enfance/jeunesse)

8 – Discipline et respect

La restauration scolaire est un service proposé aux familles, il n'a pas de caractère obligatoire, le comportement des élèves doit y être irréprochable.

Toute attitude répréhensible :

- **manque de respect envers :**

- les agents de service
- les camarades
- la nourriture qui est servie
- le matériel mis à disposition (lieux, sol, couverts, tables, chaises, autres ...)

- **chahut**

- **jeux dangereux**

sera sanctionnée par des avertissements de la manière suivante :

- au bout de deux avertissements des adultes encadrants, une lettre sera envoyée aux parents, les prévenant du comportement de leur enfant, ainsi qu'une convocation pour un entretien obligatoire entre l'enfant, ses parents, les surveillants et trois représentants de la commission,
- un troisième avertissement entraîne une exclusion de deux jours de cantine, avec application immédiate, (par exemple si le 3^{ème} avertissement tombe le lundi, l'enfant ne sera pas à la cantine le mardi et le jeudi),
- un quatrième avertissement entraîne une exclusion d'une semaine de cantine, avec application immédiate,
- un cinquième avertissement entraîne l'exclusion définitive du restaurant scolaire de Pléchâtel pour le reste de l'année.

Toutes formes de violence physique, verbale ou gestuelle, envers enfant ou adulte (exemples : insultes, menaces), totalement inacceptables, entraîneront une convocation chez Mr le Maire qui décidera du niveau de l'exclusion.

En cas d'exclusion, une solution de prise en charge de l'enfant doit être assurée par vos soins, en aucun cas il ne doit errer dans les rues de Pléchâtel.

Après toute exclusion, la réinscription à la mairie est obligatoire pour pouvoir réintégrer la cantine.

9 – Responsabilité

Toute détérioration grave des biens communaux, imputable à un enfant par non respect des consignes, sera à la charge des parents.

Commune de Pléchatel
Quelques règles pour bien vivre le temps du midi

Comment cela fonctionne le midi

En arrivant sur la cour le midi :

Chaque enfant se range dans la cour, en fonction de la table où il est habituellement installé).

Les enfants qui viennent occasionnellement se rangent près de l'animatrice (qui les installera sur les tables en fonction de la place).

Dans le restaurant scolaire

Les enfants entrent dans le restaurant scolaire par table, vont aux toilettes si besoin, s'installent.

Ils peuvent commencer à manger quand tous les enfants sont installés à la table.

Les enfants sont servis à table.

Quelques règles existent pour qu'il n'y ait pas trop de bruit :

- Lever le doigt lorsqu'on a besoin de quelque chose.
- Parler moins fort ou se taire si cela est demandé.

Les enfants de chaque table rangent les assiettes et les couverts en bout de table à la fin du repas.

Après le repas

Les enfants sortent par table, après autorisation de l'animatrice.

Ils jouent dans la cour jusqu'au signal de l'animatrice.

Ils vont se ranger lorsque l'animatrice le demande (par école).

Et se rendent en rang calme (par 2) jusqu' à la cour de leur école.

**Cela veut dire si je suis
un enfant que ...**

Je dois...

Passer aux toilettes, me laver les mains (si ce n'est pas déjà fait à l'école) avant de passer à table.

Mettre mon manteau au portemanteau (au plus près de ma table).

M'asseoir directement à ma place.

Je m'assois correctement pour ne pas gêner le passage ni mes voisins, bien en face de la table pour pouvoir manger proprement.

Attendre que la table soit complète pour commencer à manger.

Respecter le matériel et les personnes qui travaillent.

Lever le doigt pour demander l'autorisation (de sortir de table par exemple) ou pour avoir de l'aide (faire remplir le pichet par exemple).

Etre poli (dire s'il te plaît, merci) envers chacun.

Respecter la nourriture.

Goûter à tous les plats (même un tout petit peu).

Ne pas jeter la nourriture

Prévenir un adulte s'il y a un problème sur la cour (blessure par exemple).

Obéir quand on me le demande (me ranger rapidement par exemple).

M'excuser si j'ai gêné quelqu'un (bousculade par exemple).

Etre calme lors des déplacements et respecter les règles de sécurité

Je peux...

Parler à mes voisins mais pas trop fort.
Me servir à table sans oublier les autres et en faisant attention à ne pas renverser.

Sortir de table quand la table est rangée et que j'ai l'autorisation (un problème pendant le repas peut occasionner une punition).

Sortir quand mon manteau est fermé.

Rester à table pour finir de manger si besoin.

Aider à ranger le restaurant scolaire si je le souhaite quand j'ai l'autorisation de la dame de service et de l'animatrice.

Jouer dans la cour en respectant mes camarades, sans bagarre ni injure.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier , si la situation le permet , les prélèvements ordonnés par la commune de Pléchatel . En cas de litige sur un prélèvement , je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte . Je réglerai le différend directement avec la commune de Pléchatel .

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER			

N° NATIONAL D'EMETTEUR
493426

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB

DESIGNATION DU CREANCIER
Commune de Pléchatel Place de la mairie 35470 PLECHATTEL

DATE :

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE

<i>Signature du titulaire du compte à débiter</i>

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire , postal ou de caisse d'épargne (RIB , RIP ou RICE) .